

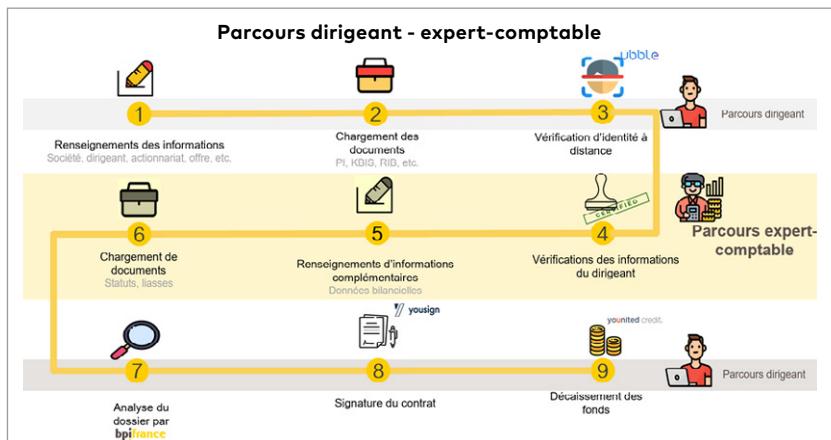


# Prêts digitaux régionaux Bpifrance et le CSOEC s'associent pour faciliter les demandes !

**Ce partenariat national, signé le 7 décembre entre les deux institutions, place l'expert-comptable au cœur de l'accompagnement à la recherche de financement des entreprises.**

PAR **ROMAIN GIRAC**, CHARGÉ DE MISSION SENIOR  
AU SEIN DU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES TECHNIQUES, CONSEIL SUPÉRIEUR

Afin de soutenir l'activité des TPE et PME en cette période de relance, Bpifrance et le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables ont mis en place un process 100 % digitalisé de demande de financement. Une plateforme développée et opérée par Bpifrance permettra aux chefs d'entreprise d'effectuer leurs demandes de « Prêts régionaux Relance » (jusqu'à 75 K€) en bénéficiant de l'intervention systématique d'un expert-comptable.



**Les prêts digitaux régionaux « Rebond » vont s'éteindre progressivement et laisser la place aux prêts digitaux « Relance »**

## UN TIERS DE CONFIANCE RECONNU ET LÉGITIME

Comme pour les prêts digitaux régionaux « Rebond » (lancés dès 2020), Bpifrance a souhaité s'appuyer pour les prêts « Relance » (en cours de déploiement), qui leur succéderont, sur un tiers de confiance reconnu et légitime : l'expert-comptable. Mandaté expressément par son client, l'expert-comptable valide en ligne, après s'être connecté avec son Comptexpert, différentes informations et dépose les justificatifs nécessaires directement sur la plateforme informatique.

## PREMIER LANCEMENT EN CENTRE-VAL DE LOIRE

La signature de cette convention nationale de partenariat entre Bpifrance et le CSOEC vient concrétiser une collaboration étroite et fructueuse de plusieurs mois entre les équipes opérationnelles des deux structures.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le prêt digital dédié à la relance a été déployé dans une première région, Centre-Val de Loire. L'ancienne appellation « Cap Rebond » a été conservée sur ce territoire : <http://caprebond.centre-valdeloire.fr>. Ce prêt devrait également être lancé mi-janvier en Occitanie et fin janvier en Bourgogne-Franche-Comté. D'autres régions devraient suivre.

## COFINANCEMENT BANCAIRE

Ce nouveau prêt nécessite un cofinancement bancaire d'au moins la moitié de celui demandé sur la plateforme technique mise en place par la région et Bpifrance. Dans ce cadre, nous vous rappelons que le dispositif Crédit 200 K€ ([https://network.experts-](https://network.experts-comptables.org/financements)

[comptables.org/financements](https://network.experts-comptables.org/financements)) est toujours opérationnel et que les partenaires bancaires de l'Ordre sur ce projet ont toujours de grandes attentes concernant ce dispositif commun.

## 334 M€ DÉJÀ ATTRIBUÉS

15 000 dossiers, sur lesquels les experts-comptables sont intervenus, ont pu être analysés depuis le lancement des prêts digitaux régionaux « Rebond » et 334 millions d'euros ont été attribués via ce canal sur l'ensemble du territoire. En moyenne, entre la date de demande du prêt et le décaissement des fonds, après acceptation du dossier par Bpifrance, il s'écoule 7 jours dont 3 sont liés à l'intervention de l'expert-comptable dans le process.

Avec ce type de partenariat innovant, l'Ordre a pour ambition de positionner la profession au cœur des flux économiques, en facilitant les démarches des chefs d'entreprise en matière de financement tout en sécurisant les informations financières transmises aux acteurs bancaires.